

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois du mois de novembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Mme Amandine DUNAND, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Stéphane BESSON, Mme Claire BARRIN, MM. Benjamin DELOCHE, Pierre BASTARD-ROSSET, Richardo RODRIGUES, Mme Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Gaëlle VERJUS, M. Rémi FRADIN Conseillers Municipaux.

Avait donné procuration : Mme Christine RUFFON, Conseillère Municipale.

Étaient absentes : Mmes Joëlle TIBURZIO, Élisabeth DE POORTER, Christine RODRIGUES, Graziella POURROY SOLARI, Conseillères Municipales.

Date de la convocation : 17 novembre 2023
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 25

Secrétaire : Mme Gaëlle VERJUS, Conseillère Municipale, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2023/119 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – COMPLÉMENTS

L'association de l'Harmonie de Thônes a sollicité la Commune pour une participation au montant du repas de la Sainte Cécile, le 25 novembre prochain.

Il est proposé de lui allouer une subvention de 550 € correspondant au montant des repas.

D'autre part, le Conseil Municipal souhaite verser une subvention au foyer socio-éducatif du collège des Aravis dans le cadre du prix littéraire « Aralivres », organisé par le collège.

Il est proposé de lui allouer une subvention de 200 € permettant de réduire la participation des familles à l'achat de livres.

A l'occasion de la foire aux Moutons du 29 octobre 2023, il avait été prévu de prendre en charge le repas des élus présents. 22 élus ont bénéficié d'un repas dont le montant unitaire est fixé à 20 €.

Il est proposé d'allouer à l'association des Moutonniers une subvention de 440 € correspondant au montant des repas.

Par ailleurs, l'association du personnel communal souhaite organiser, comme l'année dernière, une soirée jeux à l'Espace Cœur des Vallées, le 24 novembre prochain.

Il est proposé de lui allouer une subvention de 365 € correspondant au montant de la location de la salle.

.../...

A l'occasion des travaux effectués à la chapelle Saint-Simon de Thuy, cet été, il avait été décidé de remplacer le chemin de croix dégradé par le temps. Cet achat ayant été fait par internet il n'a pas été réglé par la Commune mais par l'association du Four à pain de Thuy.
Il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 240 € à l'association correspondant au remboursement de ce chemin de croix.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par vote à main levée POUR : 24
ABSTENTION : 1 (R. FRADIN)

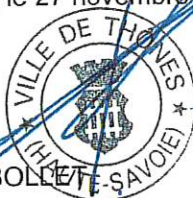
- **VOTE** une subvention à l'association de l'Harmonie de Thônes d'un montant de 550 €
- **VOTE** une subvention au foyer Socio-éducatif du collège des Aravis d'un montant de 200 €.
- **VOTE** une subvention à l'association des Moutonniers d'un montant de 440 €
- **VOTE** une subvention à l'association du personnel communal d'un montant de 365 €.
- **VOTE** une subvention à l'Association du Four à pain de Thuy d'un montant de 240 €.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEUX ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 27 novembre 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Gaëlle VERJUS

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE - 1 DEC. 2023 ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE - 1 DEC. 2023

THÔNES, le

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

